



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E28916

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2026

ÉDITÉ LE 29/04/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/09/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Raison sociale : SARL ABV SERVICES

24 RUE PAUL ET MARC BARBEZAT  
69150 DECINES-CHARPIEU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DECINES CHARPIEU 409 055 654

Siret : 409 055 654 00035

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 80 03207

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 112876112

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 112876112

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 04 78 04 67 67

Portable : 0609349412

Site Internet :

E-mail : contact@abvservices.fr

Responsabilité légale :  
BAUDY FRANCK GÉRANT

Fax : 04 78 04 67 68

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 11/04/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 11/04/2024         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 11/04/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LYON  
16 RUE DES BROSSES  
BATIMENT A  
1ER ETAGE  
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.